



VILLE DE
FONTENILLES
www.ville-fontenilles.fr
05 61 91 55 81
Service Associations
associations@ville-fontenilles.fr

DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10

Nature de l'activité de votre association

Sportive

Culturelle

Solidaire

Loisirs

Identification de l'association

Nom de l'association :

Nom du/de la président(e) :

Téléphone :

E-mail :

Site web :

Numéro d'enregistrement RNA ou à défaut celui du récépissé web :

Numéro SIRET :

Type de subvention demandée	Montant Euros demandé
Subvention de fonctionnement	
Subvention projet 1 <small>projet à détailler en page 4</small>	
Subvention projet 2 <small>projet à détailler en page 4</small>	

INFORMATION : *Tout dossier incomplet ne pourra être instruit qu'à réception des pièces manquantes.*

Cadre réservé à la municipalité

Date d'arrivée du dossier en mairie :

Réceptionné par :

Dossier complet : OUI NON

Pièce(s) manquante(s) :

Demande de précision / complément / document :

Date de réception des pièces complémentaires :

Ressources humaines

Composition de votre association (bureau et intervenants)

Nombre de personnes intervenants pour votre association. Merci de préciser la fonction, la nature de l'emploi, le type de contrat... :

Nombre de personnes intervenants pour votre association :	
Fonction de l'intervenant	Si contrat de travail, type de contrat

Si besoin de compléter cette liste, merci d'ajouter un document en annexe

Nombre d'adhérent(e)s au sein de votre association

Inscrire le nombre d'adhérent(e)s et/ou licencié(e)s et non licencié(e)s

Adhérent(e)s et / ou licenciés et non licencié(e)		
	Saison en cours	Saison précédente
- de 18 ans
+ de 18 ans
Total général

Autre(s) information(s)

Information(s) que vous souhaiteriez porter à notre connaissance en lien avec la subvention de fonctionnement demandée.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Déclaration sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (nom et prénom)

Représentant légal de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier
- précise que la subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association.

NOUVEAU !

- souscrit au Contrat d'Engagement Républicain (CER*)

(*)Le contrat d'engagement républicain (CER) est régi par les articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.

Le CER concerne l'association ou la fondation qui demande une subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial, ou encore pour toute demande d'agrément auprès de l'État ou d'un de ses établissements publics qui entre dans le cadre du tronc commun d'agrément.

Ce guide pratique mis à votre disposition détaille le champ d'application du contrat d'engagement républicain, les obligations qu'il emporte et les conséquences de son non-respect. Il permet également de revenir sur quelques cas spécifiques qui peuvent interroger autant les autorités publiques que les associations et les fondations.

Réalisé par le secrétariat d'État à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative, avec le concours du ministère de l'intérieur et des outre-mer, le guide pratique du CER est conçu pour répondre de façon exhaustive à vos questions pratiques et techniques.

Retrouvez le [guide pratique](https://associations.gouv.fr/IMG/pdf/faq_cer_fevrier_2023_vf.pdf) https://associations.gouv.fr/IMG/pdf/faq_cer_fevrier_2023_vf.pdf

Fait à, le

Signature :

Attention
Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Pièces à joindre obligatoirement

- Demande de subvention(s) datée et signée
- Attestation d'assurance de Responsabilité Civile
- RIB ou RIP original uniquement si changement depuis l'année passée
- PV de votre dernière AG
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice
- Budget prévisionnel nouvelle saison
- Copie de la déclaration URSSAF (si salarié(s))
- Copie du récépissé de création ou de modification de l'association en Préfecture ou copie de publication au Journal Officiel

Pièces complémentaires pour les demandes de subvention de projet

- Budget prévisionnel du projet (par exemple les devis, listes d'achats...)

NOUVEAU !

NB : Après la réalisation de votre projet et dans un délai de 1 mois maximum, les justificatifs de vos dépenses réelles devront obligatoirement être remis au service associations (attention : aucune demande de notre part ne vous sera adressée). Après étude et sous réserve d'acceptation et selon le budget communal, la subvention projet sera versée après une délibération en Conseil Municipal.